



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 7

17 février 1971

### LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

*Le ministre des Finances, M. E.J. Benson, a déposé le 25 janvier en première lecture à la Chambre des communes la Loi sur la Corporation de développement du Canada. La Loi prévoit l'établissement d'une vaste corporation privée dont le but sera d'aider au développement et au maintien de corporations puissantes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé et de fournir aux Canadiens de meilleures possibilités d'investissement et de participation au développement économique du Canada.*

*Un récent communiqué émis par le ministère des Finances apporte les précisions suivantes au sujet de la Loi sur la Corporation de développement:*

La Corporation aidera à orienter et à assurer la mise en valeur future du Canada. Elle constituera une source de capital de grande envergure pour créer

de nouvelles entreprises importantes. Elle s'unira à d'autres sociétés pour l'acquisition et la rationalisation de sociétés actuelles qui peuvent devenir plus concurrentielles par la fusion, l'amalgamation ou d'autres accords entre sociétés. Dans la poursuite de ces objectifs, la CDC diminuera ainsi le risque que ces entreprises courent d'être assujetties à un degré indésirable de contrôle par l'étranger. Son activité la mettra en relations étroites avec le monde des affaires et de la finance.

La CDC survient à un moment où les grandes sociétés internationales jouent un rôle important et croissant dans la mise en valeur de plusieurs pays et où les sociétés canadiennes doivent être en mesure d'entrer en concurrence, tant au Canada qu'à l'étranger, en unissant des connaissances de gestion et de technique à l'importance et à la puissance financière.

Des gestionnaires compétents et expérimentés dirigeront les activités de la Corporation dans des domaines d'importance fondamentale pour la mise en valeur économique — vers l'industrie de haute technologie, vers l'utilisation des ressources, vers les sociétés de développement du Grand Nord et vers des industries où le Canada jouit d'une situation concurrentielle avantageuse.

La CDC prendra des participations importantes dont la valeur réelle, après ses investissements, sera ou deviendra probablement d'un million de dollars. Que ces investissements soient faits indépendamment ou de concert avec d'autres sociétés, ils auront pour but d'assurer un contrôle national. En général, la CDC ne cherchera pas à exercer un contrôle direct de la gestion des entreprises dans lesquelles elle aura investi; celles-ci ne deviendront donc pas forcément des filiales de la CDC.

Une distribution étendue des actions de la CDC est un objectif principal. Les actions seront vendues au public en concurrence avec tous les autres modes de placement et le projet de loi stipule expressément

#### SOMMAIRE

Loi sur la corporation de développement du Canada .....	1
Étude sur le "stress" et le manque de sommeil .....	3
L'hygiène mentale en 1970 .....	4
Une politique de l'industrie céréalière ..	5
Les cent parcs provinciaux de l'Ontario .....	5
Relève du 3e Bataillon à Chypre .....	6
Distribution garantie du courrier .....	7
Demandes d'assurance-chômage .....	7
Prix décernés aux films de Terre-Neuve .....	7
Conférence sur l'emploi des étudiants ....	8
Aide à l'Aviation civile de la Guyane ....	8

que la CDC doit investir en vue d'un profit et au mieux des intérêts de ses actionnaires. La Corporation agira dans le vaste domaine où l'intérêt du pays et le stimulant du profit sont compatibles. Elle cherchera à réaliser l'équilibre et la diversité dans ses avoirs.

La structure du capital est conçue de façon à laisser à la Corporation beaucoup de flexibilité dans l'obtention de fonds provenant du public.

#### RELATION AVEC LE GOUVERNEMENT

Au début, le Gouvernement détiendra toutes les actions émises. L'achat ou la souscription par le Gouvernement d'actions de la CDC ne peut pas dépasser 250 millions de dollars, en sus des actions ou valeurs reçues en échange à la vente de sociétés de la Couronne à la CDC.

Pendant les trois premières années, le Gouvernement mettra à la disposition de la Corporation la somme de 250 millions de dollars en capital-actions, limitant son engagement à 100 millions de dollars la première année et à 75 millions chacune des deux années suivantes.

Le Gouvernement aura aussi le pouvoir de prêter 100 millions de dollars à la Corporation.

Le gouverneur en conseil aura le pouvoir de vendre à la CDC à un prix juste et raisonnable les intérêts du Gouvernement dans les sociétés suivantes: Société Polymer Limitée, Eldorado Nucléaire Limitée, *Panarctic Oils Ltd.* et la Société des Transports du nord, Limitée.

De plus, le ministre des Finances peut demander au gouverneur en conseil d'approuver la conversion de la Commission d'énergie du Nord canadien en une corporation pour la vendre à la CDC.

#### ADMINISTRATEURS

La CDC aura un conseil composé de 18 à 21 administrateurs. Le ministre des Finances aura le choix soit d'exercer les droits de vote afférents aux actions du Gouvernement ou de nommer au plus quatre membres du conseil chaque année. Tous les autres administrateurs seront élus de façon normale par les actionnaires.

D'ici à ce que les avoirs du Gouvernement soient réduits à moins de 50 p. 100 de toutes les actions émises et en circulation donnant droit de vote, les sous-ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce seront aussi membres du conseil mais ils n'auront pas droit de vote.

Tous les administrateurs doivent être citoyens canadiens et la majorité d'entre eux doivent être résidents du Canada.

#### ACTIONNAIRES

La Corporation sera particulièrement canadienne, ses actions donnant droit de vote ne pouvant être détenues que par des citoyens canadiens et des résidents du Canada. Cependant les actions privilégiées ne comportant pas de droit de vote peuvent

être détenues par des résidents ou des non-résidents, à moins que les règlements administratifs ne stipulent autrement.

Aucun actionnaire individuel ou groupe d'actionnaires associés, à l'exception du Gouvernement du Canada, ne peut détenir plus de trois pour cent des actions en circulation de la Corporation.

La Corporation aura le pouvoir d'exiger des déclarations des actionnaires, si la chose est nécessaire, pour déterminer leur citoyenneté, leur résidence et le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actions de la CDC constitueront des placements autorisés pour les sociétés d'assurance, de prêt et de fiducie qui sont assujetties à la législation fédérale.

#### AUTRES POUVOIRS

En plus de ses pouvoirs étendus d'investissement direct et de participation conjointe avec d'autres investisseurs canadiens, la CDC aura le pouvoir de prêter à d'autres sociétés, de garantir leurs contrats et de les aider de toute autre façon. Elle pourra demander l'inscription de ses actions et valeurs à une bourse. Elle pourra conduire ses activités à l'extérieur du Canada là où la chose est directement nécessaire en vue de promouvoir la mise en valeur du Canada ou la propriété canadienne de nos ressources.

La CDC ne sera pas une agence ou une société de la Couronne rendant compte au Parlement, mais bien une corporation privée dont le fonctionnement sera fondamentalement assujéti aux dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. Mais, étant créée par une loi du Parlement, tout changement dans la structure de son capital ou les objectifs et les pouvoirs de la Corporation qu'approuveraient les administrateurs et les actionnaires nécessitera son approbation au moyen d'une résolution adoptée par les deux Chambres du Parlement.

#### RACHAT

Afin que la Corporation puisse faire rayonner au maximum ses actions dans le public, la CDC peut réduire à 10 p. 100 les actions détenues par le Gouvernement en rachetant les actions du Gouvernement au prix minimum moyen payé par le Gouvernement pour ces actions ou, dans certaines circonstances, à leur valeur d'actif net ou de liquidation. On s'attend que le Gouvernement désirera témoigner son intérêt continu dans la Corporation et qu'il maintiendra normalement à un minimum de 10 p. 100 les actions donnant droit de vote qu'il possédera.

La CDC aura aussi le pouvoir de racheter les actions détenues illégalement, c'est-à-dire les actions ayant droit de vote qui seraient devenues la propriété de non-résidents et les actions qui porteraient à plus de trois pour cent du total en circulation le nombre d'actions détenues par un particulier ou un groupe.

## ÉTUDE SUR LE "STRESS" ET LE MANQUE DE SOMMEIL

Comment vous comportez-vous au volant de votre voiture après une nuit blanche? Savez-vous que le manque de sommeil, comme le manque de nourriture, peut tuer?

Lorsque vous conduisez votre voiture vers votre travail, en suivant une route que vous connaissez bien et à votre heure habituelle, votre conduite est quasi-automatique car il y a peu d'imprévu. Le manque de sommeil se fait peu sentir car votre cerveau a fort peu à intervenir, votre conduite étant presque uniquement le résultat de réflexes, qui, on le sait, n'exigent pas un traitement de l'information par le cerveau. Si, par contre, un événement imprévu se produit, le réflexe ne suffit plus et les images fournies par vos yeux au cerveau, les sons associés à ces images et même vos sensations constituent une somme de renseignements que le cerveau doit corrélérer et analyser pour en déduire un ordre qu'il transmettra à l'organe ou au membre devant exécuter la manœuvre salvatrice.

Mais que peut faire le cerveau s'il n'a pas "dormi", s'il est très fatigué, s'il est surpris dans un demi-sommeil? Son analyse sera certainement lente et peu sûre et ses "performances techniques" seront certainement très diminuées ce qui vous gênera beaucoup au volant mais qui risque de vous mener à la mort si vous êtes aux commandes d'une machine se déplaçant à très grande vitesse comme ce serait le cas si vous pilotiez un avion supersonique.

Puisque l'aptitude de l'homme à analyser l'information est affectée par la fatigue psychologique induite par des facteurs tels que l'insuffisance ou l'interruption du sommeil, l'absorption d'alcool, la fatigue en général, il est indispensable que les ingénieurs, mettant au point des systèmes de commandes, connaissent bien l'effet de ces facteurs sur les facultés d'analyse.

Dans quelle mesure donc l'adresse d'un individu peut-elle être affectée par la privation de sommeil ou par toute autre forme de fatigue?

### COLLABORATION INGÉNIEURS-PSYCHOLOGUES

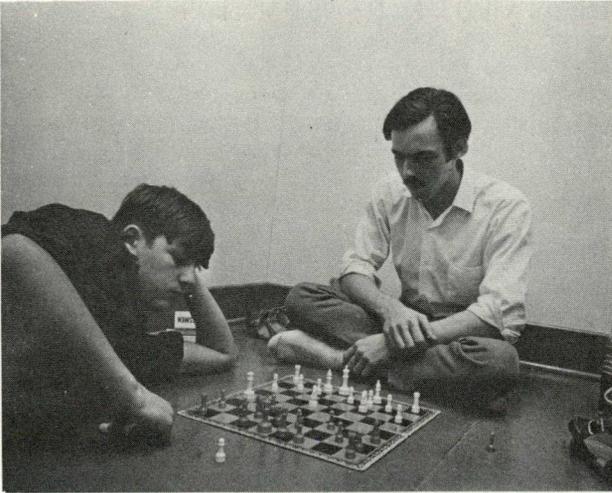
Au cours des quatre dernières années, des ingénieurs et des psychologues du Laboratoire des systèmes de commande de la Division de génie mécanique, au Conseil national de recherches du Canada, se sont efforcés de mettre au point des instruments capables de déterminer la réaction des êtres humains exécutant certaines tâches sous l'influence d'un "stress", c'est-à-dire d'une surcharge ou d'une tension plus ou moins permanente ou répétée. Les données que ces instruments permettront de recueillir serviront à mettre au point des systèmes de commande permettant à l'utilisateur humain de donner son maximum une fois aux commandes.



*Un des volontaires subit un essai en poursuivant le point lumineux du tensiommètre. Les ingénieurs et les psychologues enregistrent ses réactions.*

Peut-être vous demandez-vous quel peut être le rôle de psychologues dans cette recherche? L'homme étant à la fois le maître de la machine tout en étant quelque peu lui-même une machine largement inconnue, le psychologue doit collaborer avec l'ingénieur si l'on veut que celui-ci réussisse et que le psychologue comprenne mieux le détail des processus physiques ou chimiques qui, dans le tréfonds de l'âme, décident grandement du comportement de l'homme.

Le regretté Dr C.B. Gibbs est entré au Laboratoire de systèmes de commande du CNRC en 1966 pour continuer les travaux qu'il avait commencés au cours de la Seconde Guerre mondiale sur la mise au point de systèmes de commande. Afin d'éclaircir l'origine du mouvement, relation dans certains cas entre ce que l'on observe visuellement et ce que l'on ressent physiquement, le Dr Gibbs a inventé un instrument connu sous le nom de *stressalyzer* que l'on pourrait traduire par tensiommètre. Cet appareil est constitué d'un volant agissant sur une aiguille qui se déplace sur un cadran comportant un point lumineux pouvant sauter d'une position à une autre parmi cinq positions fixes. Le sujet doit, à l'aide du volant dont la rotation est inverse par rapport au déplacement de l'aiguille, faire en sorte que l'aiguille suive bien le point lumineux dans ses déplacements. Il est à remarquer que la probabilité du sens du déplacement est nulle dans les positions extrêmes c'est-à-dire que le sujet est sûr du sens du déplacement tandis que son incertitude est maximum dans la position centrale comme l'a fait remarquer le Dr Leslie Buck, psychologue diplômé de l'Université de Londres, entré au Laboratoire des systèmes de commande en 1967.



*Pour se maintenir éveillés pendant deux jours et deux nuits, les volontaires ont joué aux cartes, et aux échecs; ils ont aussi lu et regardé la télévision.*

“Cette caractéristique du tensiomètre est très importante car nous avons découvert que l’effet que le stress aura sur l’exécution de la manoeuvre dépendra de la probabilité de la direction dans laquelle le point lumineux se déplacera,” conclut le Dr Buck.

#### L’INFLUENCE DE LA FATIGUE

Que se passe-t-il lorsque le sujet travaille sous l’influence de la fatigue ou dans de mauvaises conditions? Si l’on fait fonctionner une machine dans de mauvaises conditions au point que son fonctionnement s’en trouve affecté il est parfois possible d’en déduire quelques caractéristiques de son fonctionnement. C’est un peu la même chose pour l’homme qui, soumis à la fatigue, fait des erreurs d’où l’on peut déduire des conclusions sur ce qu’il est.

En se servant du manque de sommeil comme “stress”, le Laboratoire des systèmes de commande a étudié le comportement d’une douzaine de volontaires, de 15 à 18 ans, maintenus éveillés du vendredi matin au dimanche soir. On les a d’abord soumis au tensiomètre pour mesurer deux temps de réponse, celui de leur système nerveux et celui du tensiomètre.

Le premier jour les sujets n’ont eu aucune difficulté, mais vers minuit le vendredi, leurs facultés ont baissé. Ce fait est en accord avec le rythme circadien selon lequel la qualité du travail varie au cours d’une journée entière et présente des maximums et des minimums tout comme la température du corps qui joue un rôle et dont le maximum se situe dans l’après-midi et le minimum vers deux heures du matin.

Au cours de la nuit, les jeunes maintenus éveillés ont été examinés toutes les quatre heures. Le moment le plus difficile s’est situé à l’aurore vers cinq heures du matin. A sept heures, il a fallu causer, marcher etc., pour rester éveillé. Vers neuf

heures le rythme normal s’est rétabli et le reste de la journée s’est passé à subir des examens, à jouer aux échecs, à manger, à lire et à regarder la télévision. Ils sont parvenus à se maintenir éveillés au cours de la seconde nuit, mais là encore, la période la plus difficile s’est manifestée au lever du soleil. Ils étaient alors complètement épuisés et, remarque le Dr Buck, “certains d’entre eux m’ont dit qu’ils étaient rentrés à la maison et qu’ils avaient dormi pendant 24 heures”.

Une deuxième fin de semaine consacrée aux essais a donné virtuellement les mêmes résultats c’est-à-dire que le temps de réponse des sujets a été plus long dans les cas d’incertitude que dans les cas de certitude surtout après un manque prolongé de sommeil.

Les performances de nombreux systèmes extrêmement complexes tels que les automobiles, les aéronefs, les grues, les bulldozers, certaines machines utilisées par l’industrie etc., sont intimement liées aux caractéristiques techniques de la machine et aux temps de réponse des hommes qui les commandent. Il est donc intéressant d’étudier l’intégration homme-machine de manière à trouver le trait d’union optimum entre l’homme et la machine c’est-à-dire la commande optimum. Le Laboratoire essaie non seulement d’aider les industriels dont le personnel travaillant par roulement peut manquer de plus en plus de sommeil, mais aussi d’établir des normes comme il en existe dans d’autres domaines tels que ceux des matériaux, des poids et mesures, des charpentes etc.

“Pour étudier la fatigue et le surmenage sur les plans théorique et pratique, nous devons disposer d’un instrument de mesure et notre “tensiomètre” est cet instrument qui, bien sûr, doit être essayé et ces essais justifient en partie l’étude en cours,” a dit le Dr Buck.

#### L’HYGIÈNE MENTALE EN 1970

Il y avait en 1970, dans les 263 établissements psychiatriques répondants 63,527 malades inscrits, soit une diminution de 4% par rapport à 66,063 dans 253 établissements en 1969. Au cours des 10 dernières années il s’est produit une réduction de 17% par suite surtout des changements dans les techniques de traitement et de la multiplication des cliniques externes.

Le nombre d’admissions dans les établissements psychiatriques en 1970 s’est accru de 8% pour atteindre 104,904, dont 37% dans les quartiers psychiatriques publics, 35% dans les hôpitaux publics pour maladies mentales et 12% dans les hôpitaux psychiatriques.

Le rapport entre le nombre d’admissions et le nombre de malades en internat inscrits à la fin de l’année est monté à 1.65 en 1970 contre 1.47 en 1969.

## UNE POLITIQUE DE L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE

*Le ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a fait savoir que le Gouvernement fédéral est disposé à accroître de beaucoup ses engagements auprès de l'industrie céréalière des Prairies. Au cours d'une allocution prononcée à Brandon, M. Lang a précisé que cette aide accrue découlerait de la mise en oeuvre de la politique proposée par Ottawa à la fin d'octobre 1970.*

*Voici des extraits de la déclaration de M. Lang:*

Jusqu'ici, le Gouvernement s'en est tenu surtout à aider l'industrie sur le plan de la production par l'entremise du ministère de l'Agriculture, et à établir des rouages pour la mise en commun des débouchés par le truchement de la Commission canadienne du blé. Les propositions que j'ai mises de l'avant à des fins de discussion élargiraient le cadre de ces engagements pour inclure la participation active du Gouvernement à l'expansion des marchés, la diffusion de renseignements utiles et directs sur lesquels pourraient se fonder les cultivateurs pour décider chaque année quelles cultures seraient les plus profitables, et la participation à un plan qui protégerait les cultivateurs des brusques fluctuations annuelles des recettes en espèces par suite des aléas de la conjoncture.

Les programmes proposés ont pour but d'accroître la rentabilité et la stabilité des exploitations céréalières. Toutefois, tous ceux qui étudient attentivement la question doivent se rendre compte que la principale source des revenus du cultivateur de céréales n'est pas le contribuable canadien, mais le client. C'est pourquoi les programmes visent à assurer aux cultivateurs les meilleurs bénéfices possibles sur le marché.

**LES SUBVENTIONS NE SONT PAS UNE SOLUTION**  
Une agriculture dont les rentrées aux meilleures années ne suffisent pas à assurer aux personnes qu'elle emploie un niveau de vie convenable serait en effet une agriculture malade. Le maintien d'une telle industrie au moyen de subventions à même les revenus fiscaux, exigerait un objectif social prioritaire qui empêcherait le mouvement de son effectif vers d'autres emplois. C'est ce qui se passerait en effet si l'on mettait en oeuvre les suggestions de ceux qui invitent de temps à autre le Gouvernement fédéral à fournir tous les fonds nécessaires pour

assurer aux exploitants céréaliers un revenu net suffisant, peu importe la valeur de leur production pour le Canada.

A mon sens, l'agriculture céréalière n'est pas pauvre et n'est pas vouée à la pauvreté perpétuelle. Je suis d'avis, et je crois que la plupart des cultivateurs de céréales abondent dans mon sens, que le producteur de céréales de l'Ouest canadien peut affronter la concurrence sur les marchés internationaux. Grâce aux efforts de vente déjà consentis par la Commission canadienne du blé et à ses tentatives futures, doublées de l'effort énergique du Gouvernement fédéral pour développer les marchés, les revenus de la vente des céréales suffiront pendant de nombreuses années à maintenir l'industrie.

### LE PLAN DE STABILISATION POUR LES CÉRÉALES

Malgré la solidité inhérente de l'agriculture céréalière, nous devons reconnaître qu'elle est soumise aux fluctuations des marchés internationaux. Sans doute, nous connaissons des années, comme nous en avons déjà connues, où les débouchés seront tout simplement inexistantes. C'est pour parer à cette éventualité que j'ai proposé le Plan de stabilisation pour les céréales. Ce plan ne garantit pas que le revenu des cultivateurs sera toujours suffisant ou que cette industrie sera toujours en mesure de faire vivre tous les cultivateurs qui s'y adonnent. Il assure cependant que quelle que soit l'importance de l'agriculture céréalière, la moyenne du revenu des ventes sera maintenue sans dislocation ni privation au cours des années qui n'atteignent pas le niveau moyen.

A mon avis, la compétence du cultivateur des Prairies, les progrès de la technologie agricole canadienne et le système dynamique de commercialisation que nous aurons dorénavant permettront à l'agriculture céréalière de demeurer viable la plupart du temps grâce aux recettes de ses ventes. Le Plan de stabilisation pour les céréales établira la méthode selon laquelle le Gouvernement fédéral assumera une part très généreuse de frais d'entretien de l'industrie et ceux qui y participent, au cours des quelques années qui, autrement, seraient pénibles pour les cultivateurs et leurs familles et mineraient gravement la force et la viabilité de l'ensemble de l'industrie.

### LES CENT PARCS PROVINCIAUX DE L'ONTARIO

L'Ontario possède cent parcs provinciaux qui couvrent au total plus de 13,000 milles carrés, étendue égale à la superficie combinée des États du Connecticut et du Massachusetts ou presque égale au territoire des Pays-Bas.

En 1969, un million et demi de campeurs ont utilisé les 18,000 terrains de camping que l'on trouve dans ces parcs; l'Ontario se classe au premier rang au point de vue des services offerts aux vacanciers amateurs de grand air, toujours plus nombreux chaque année.

En plus des installations administrées par le

Gouvernement, il existe dans tout l'Ontario des centaines de terrains de camping et d'emplacements à roulotte qui appartiennent à des particuliers.

L'Ontario a une superficie de 412,500 milles carrés dont 4.58 p. 100 consistent en parcs nationaux et provinciaux. A ce point de vue, elle tient la comparaison avec les autres provinces du Canada: la Colombie-Britannique, en effet, a 3.27 p. 100 de son territoire en parcs, l'Alberta, 9.15, la Saskatchewan, 1.36, le Manitoba, 1.77, le Québec, 9.35, le Nouveau-Brunswick, 0.57, la Nouvelle-Écosse, 2.59, l'Île-du-Prince-Édouard, 0.42, Terre-Neuve, 2.01, le Yukon, 0.0024 et les Territoires du Nord-Ouest, 0.29.

Le plus réputé des parcs de l'Ontario, le parc Algonquin, n'est qu'à 140 milles au nord de Toronto et s'étend sur 2,910 milles carrés. Un réseau de rivières et de lacs fait de ce parc un paradis pour le pêcheur et fournit aussi d'excellents parcours pour canoë. Les terrains de camping disséminés à travers le parc se trouvent chacun sur les bords d'un lac différent et peuvent accueillir des roulettes.

En dehors de ses utilisations récréatives, le parc Algonquin fournit un apport majeur à l'économie de l'Ontario grâce à l'exploitation des bois, qui s'y effectue conformément à la politique des parcs du Gouvernement ontarien, et qui produit une matière première si indispensable à la société d'aujourd'hui.

#### PARC LE PLUS ÉTENDU

Le plus grand de tous les parcs est celui de l'Ours blanc, situé sur le rivage occidental des baies James et d'Hudson, à environ 250 milles au nord de Moosonee. Créé en 1968, il est le premier parc dit "primitif" de l'Ontario et il a pour but de préserver l'état naturel de la région.

Le parc de l'Ours blanc possède une faune des plus variées comprenant, outre l'animal dont il porte le nom, l'ours noir, le caribou et l'orignal. Des centaines de canards et d'oies y font leurs nids.

Aucun des services ou installations que l'on trouve normalement dans les parcs provinciaux de l'Ontario ne sera aménagé dans le parc de l'Ours blanc. L'accès se fait par avion, mais des guides indiens peuvent vous conduire au parc en grand canot, à partir de points de la baie d'Hudson et de la baie James.

Bien que la plupart des parcs de l'Ontario dépassent 200 acres en superficie, chacun a son attrait particulier, ses propres dimensions et des services distincts.

#### LIEUX DE CAMPING ET DE PIQUE-NIQUES

Le parc provincial du lac Supérieur s'étend le long de la rive orientale du plus grand lac du monde. Son étendue de 526 milles carrés offre tout un réseau de terrains de camping et de lieux de pique-niques au milieu de terres boisées et agréablement accidentées.

La région est extrêmement riche en gros gibier, et on peut y voir communément chevreuils, orignaux,

ours et castors. Au printemps, lors de la montaison, la pêche à la truite arc-en-ciel est excellente à l'embouchure des cours d'eau qui se déversent dans le lac Supérieur.

Dans la partie nord-est de la province, le parc provincial de Quetico, d'une superficie de 1,750 milles carrés, offre de magnifiques paysages pour qui désire voyager en canot. Il renferme en effet une voie d'eau historique le long de laquelle ont pagayé dans le passé, en direction de l'Ouest, "voyageurs", explorateurs et missionnaires.

#### INSTALLATIONS ET SERVICES

Presque tous les terrains de camping de l'Ontario ont des endroits de natation, dont beaucoup sont surveillés. La propreté de l'eau en ces lieux fait régulièrement l'objet de vérifications. La pêche peut être pratiquée en certains endroits. Tous les terrains de camping se trouvent dans de beaux sites, généralement dans des régions boisées apportant fraîcheur et repos. On peut pratiquer le bateau, les randonnées et beaucoup d'autres activités de plein air. Les terrains sont dotés d'installations sanitaires surveillées, sous une forme ou une autre, et beaucoup possèdent des pavillons pour la cuisine et les repas et fournissent gratuitement du bois.

En plus des parcs provinciaux, le Gouvernement de l'Ontario maintient d'autres terrains à des fins récréatives, notamment l'ensemble de la Commission du parc Saint-Laurent, parcs, terrains de camping et emplacements à roulotte qui couvrent 6,000 acres et forment une chaîne de 170 milles le long du Saint-Laurent depuis Québec jusqu'à la baie de Quinte sur les bords du lac Ontario.

#### RELÈVE DU 3<sup>e</sup> BATAILLON À CHYPRE

Le 1<sup>er</sup> Bataillon du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*, stationné à Calgary en Alberta, remplacera en mars le 3<sup>e</sup> Bataillon du *PPCLI* à Chypre. Cela fait suite aux récentes nouvelles selon lesquelles le mandat des Forces des Nations Unies à Chypre est prolongé jusqu'au 15 juin.

En mars, 490 militaires des Forces canadiennes quitteront leur base de Calgary pour Chypre à bord d'un *Yukon*. Les hommes du 3<sup>e</sup> Bataillon rejoindront les Forces canadiennes de la base d'Esquimalt, en Colombie-Britannique.

En mars dernier, le contingent canadien a été chargé du maintien de la paix à Nicosie et dans les environs de la capitale chypriote. Avant ce redéploiement des Forces de l'ONU, les Canadiens patrouillaient le district de Kerinia, qui s'étend sur 550 milles carrés entre Nicosie et le Nord-Ouest de Chypre.

Les troupes canadiennes sont arrivées à Chypre avec les premiers contingents de l'ONU en 1964 et, depuis lors, la relève est assurée deux fois l'an.

## DISTRIBUTION GARANTIE DU COURRIER

Le ministre responsable des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a annoncé le lancement d'un programme unique en son genre, soit "le service de distribution garantie du courrier," dans un délai donné. Ce service a été inauguré à Toronto, le 1er février, puis il sera assuré progressivement dans d'autres villes canadiennes au cours de 1971 et de 1972.

Selon ce programme connu sous le nom de "Poste garantie", les Postes canadiennes s'engagent à distribuer dans un délai donné, le courrier de première classe déposé avant certaines heures limites. Ce service se limitera au régime intérieur et ne visera par les lettres destinées aux États-Unis ou aux autres pays. "Ce service sera offert au tarif ordinaire des objets de première classe, a dit M. Côté, et les objets de correspondance déposés à des heures autres que celles qui sont prévues par le système de distribution garantie recevront le même traitement que par le passé."

Au début, le nouveau service ne visera que le courrier déposé à Toronto. Étant donné, toutefois, que 60 pour cent du courrier déposé dans cette ville est destiné à d'autres localités, les avantages du système de distribution garantie auront tôt fait de se faire sentir dans la plupart des régions du Canada.

Le programme se fonde sur deux heures limites de dépôt; l'une pour le courrier destiné à tous les endroits du Canada, et l'autre pour le courrier destiné aux localités du centre du pays.

Les lettres déposées à Toronto avant 11 heures seront distribuées le jour suivant de distribution dans toutes les grandes villes du centre, du sud et de l'est de l'Ontario, et, au début, dans les villes suivantes: Calgary et Edmonton (Alberta); Halifax (Nouvelle-Écosse); Moncton (Nouveau-Brunswick); Montréal et Québec (Québec); Saint-Jean (Terre-Neuve); Regina et Saskatoon (Saskatchewan); North Bay, Sault-Ste-Marie, Sudbury et Thunder Bay (Ontario); Vancouver et Victoria (Colombie-Britannique); et Winnipeg (Manitoba). Les lettres déposées avant 15 heures dans des boîtes spéciales portant des bandes blanches et bleues seront distribuées au cours de la journée suivante de distribution dans les grandes villes du centre, du sud et de l'est de l'Ontario, de même qu'à North Bay, à Sudbury et à Montréal.

Dans les quartiers résidentiels, seul le courrier déposé avant 11 heures dans les boîtes aux lettres rouges ordinaires bénéficiera du service de distribution garantie. Sur les grandes artères, dans les secteurs et les centres commerciaux, le courrier déposé avant 11 et 15 heures dans les boîtes à bandes blanches et bleues bénéficiera du service de distribution garantie. Le courrier déposé dans ces boîtes après 15 heures sera levé et traité de la façon habituelle.

Étant donné que le système amènera les gens à déposer leur courrier plus tôt dans la journée, les

Postes pourront avancer les heures de pointe et traiter l'ensemble du courrier avec plus de flexibilité et d'efficacité.

Le programme sera appliqué le 1er avril au courrier de première classe déposé à Winnipeg, à Calgary et à Edmonton. Puis il sera adopté à Vancouver le 1er mai, à Ottawa le 1er juin, puis à Montréal le 1er juillet; il s'étendra progressivement à presque toutes les villes canadiennes d'ici à la fin de 1972.

## DEMANDES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

En novembre dernier, le nombre de demandes présentées à l'assurance-chômage a été de 204,000, soit 61,000 (43%) de plus qu'en octobre et 38,000 (23%) de plus qu'en novembre 1969.

Il y avait à la fin de novembre 480,000 requérants de prestations, soit 81,000 (21%) de plus qu'à la fin d'octobre et 131,000 (38%) de plus qu'à la fin de novembre 1969.

Les versements de prestations totalisaient 37.6 millions de dollars en novembre, 40.4 millions en octobre et 27.6 millions en novembre 1969. Les valeurs moyennes des versements hebdomadaires pour ces 3 mois se chiffraient à \$35.00, \$34.62 et \$33.17 respectivement.

## PRIX DÉCERNÉS AUX FILMS DE TERRE-NEUVE

Un film touristique sur la grande chasse à Terre-Neuve vient de remporter un second prix (*Citation of Merit*) au Festival national du film touristique de 1970, parrainé par la *Michigan Outdoor Writers Association (MOWA)*.

Le certificat élogieux remis à M. E.P. Henley, directeur de l'Office de développement touristique de Terre-Neuve, vante *Original et Caribou de Terre-Neuve* comme étant "remarquable et digne d'intérêt public, supérieur à la majorité des films touristiques tournés à l'extérieur". C'est la quatrième fois que la province se distingue au Festival annuel du film de la MOWA. Deux autres, intitulés *Le saumon atlantique de Terre-Neuve* et *Caméra et fusil à Terre-Neuve* ont été certifiés "hors pair" au Festival de 1966. *L'art et la science de la grande pêche: le thon* a remporté le premier prix dans la série du "Savoir-faire" au Festival du film de 1968.

La dernière réalisation à l'honneur est un film sonore et en couleur de 16mm, dont la projection dure 13 minutes et demie. Elle révèle l'habileté et la précision de deux chasseurs à l'original et au caribou pendant les vacances qu'ils ont passées dans une région inexplorée de Terre-Neuve. Les réalisateurs *Lee Wulff Productions* ont tourné le film pour l'Office de développement touristique de Terre-Neuve et du Labrador, qui l'a mis en circulation au début de 1970.

## CONFÉRENCE SUR L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS

Pour répondre au problème de l'emploi des jeunes, que son directeur a récemment qualifié d'"explosif", et pour donner suite aux demandes de ses organismes membres, le Conseil canadien de Développement social réunira une Conférence nationale de trois jours à la fin de février, à Ottawa. Quelque 175 particuliers et représentants d'organismes prendront part à la Conférence et discuteront avec les autorités fédérales concernées la question de l'emploi d'été des étudiants et des services à assurer à la jeunesse errante.

L'annonce de la Conférence a été faite à Regina par M. Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil à la Conférence biennale des Fédérations et Conseils des oeuvres du Canada. Les fédérations locales et, surtout, les conseils de planification sociale content, ce qui n'a rien d'étonnant, parmi les organismes qui ont le plus réclamé la tenue d'une telle Conférence, a déclaré M. Baetz.

### RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

"Nous avons été amenés à agir, a dit M. Baetz, à la suite de notre récente enquête nationale sur les programmes voués à la jeunesse errante l'été dernier. C'est aussi à cause du nombre grandissant d'organismes tels que les fédérations et conseils ainsi que des organismes provinciaux qui nous ont pressés de convoquer une telle rencontre avant que les plans du Gouvernement fédéral pour l'été prochain ne soient définitivement fixés....

"Nous ne contestons pas qu'il appartient au Gouvernement fédéral de décider en dernier ressort du degré et de l'étendue de sa participation aux services à assurer à la jeunesse errante et aux possibilités d'emploi à créer au bénéfice des étudiants. Nous sommes convaincus, cependant, qu'une consultation préalable avec un groupe suffisamment représentatif de responsables provinciaux et municipaux, d'organismes privés et, bien sûr, des jeunes eux-mêmes, renforcera et facilitera immensément l'application des plans fédéraux..."

M. Baetz a ajouté que l'enquête du Conseil a montré que, même si certains Canadiens sont prêts à reconnaître comme inévitables certaines carences du programme d'urgence d'auberges exécuté en 1970 par le Gouvernement, il est bien manifeste que beaucoup, surtout ceux qui font partie de comités locaux, seront bien moins indulgents si l'action future n'est pas vraiment à la mesure de l'effort local et ne le soutient plus pleinement.

## AIDE À L'AVIATION CIVILE DE LA GUYANE

En vertu d'un mémoire d'entente signé le 27 janvier à Georgetown, le Canada fournira à la Guyane du matériel d'aviation civile d'une valeur d'un million de dollars. Ce matériel sera remis par l'Agence canadienne de développement international au Directeurat guyanais de l'Aviation civile. Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un programme global de

prêts et de subventions de 5 millions de dollars élaboré par l'ACDI pour aider la Guyane à améliorer ses services aériens internationaux et à étendre ses communications aériennes vers l'intérieur du pays où se trouvent la plupart de ses richesses naturelles.

La subvention qui fait l'objet du dernier mémoire d'entente permettra la fourniture et l'installation de matériel de communication et d'instruments de navigation tels des localisateurs à compas et des radiophares non directionnels. Le matériel de communication consistera en une installation radiophonique THF à longue portée située à MacKenzie avec liaison de contrôle à distance pour l'Aéroport international de Timehri et liaison de communication radio entre Timehri et Surinam. Des radiophares non directionnels seront construits à 14 endroits à l'intérieur du pays de façon à permettre la navigation point par point en Guyane.

Le mémoire d'entente prévoit aussi la fourniture de matériel météorologique, de matériel d'entretien de l'aéroport et de deux véhicules qui aideront au transport du personnel et à l'inspection de l'aéroport.

Des ententes convenues plus tôt dans le cadre du programme global ont permis la fourniture par le Gouvernement canadien de deux avions *Caribou* et de deux *Twin-Otter*, de matériel de communication, de bourses d'études et de conseillers.

## LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

(Suite de la page 2)

La Corporation a aussi le pouvoir d'acheter ses propres actions ordinaires sur le marché et de les payer par prélèvement sur son excédent, lorsqu'elle y est autorisée expressément par son conseil d'administration et sous réserve de tous règlements établis par décret. Ces transactions doivent être rendues publiques en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes qui régissent les opérations boursières effectuées par l'exécutif d'une compagnie.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, les fonds employés par la CDC pour racheter ou acheter ses actions ordinaires ne seront pas considérés comme une répartition des bénéfices de la Corporation, c'est-à-dire comme dividendes imposables. Par conséquent, les personnes dont les actions ordinaires sont rachetées ou achetées par la CDC seront dans la même situation fiscale que si elles avaient vendu leurs actions à une tierce personne.

### CORRECTION

La légende de la photo à la page 4 du dernier bulletin (N° 6, 10 février) aurait dû se lire comme il suit:

*L'ouvrage régulateur de Lobstick est le plus important des six ouvrages de ce genre que comptera l'aménagement hydro-électrique de Churchill Falls, au centre du Labrador. Il régularisera le débit de l'eau entre le réservoir principal et le bief d'amont, où se trouve l'ouvrage de prise de la centrale. Avec le réseau de digues qui l'entoure, l'ouvrage régulateur de Lobstick retiendra 1,100 milliards de pieds cubes d'eau utilisable.*